

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Un journal de Madrid, l'*Imparcial*, annonce que tous les membres du gouvernement sont d'accord sur la nécessité de mettre fin à l'incertitude de la situation en Espagne. On reconnaît donc l'urgence de faire choix d'un souverain, et la feuille madrilène croit pouvoir affirmer que le candidat qui paraît réunir le plus de chances serait le duc de Gènes. Il s'agit, sans doute, du jeune fils de la duchesse de Gènes, du prince dont la sœur a épousé le prince Humbert héritier du trône d'Italie. Jusqu'à ce jour, il avait été peu question de ce prétendant, et nous pensons même que l'*Imparcial* s'aventure beaucoup en se montrant aussi affirmatif sur la candidature du jeune prince italien. Ce que nous n'hésitons pas à admettre, c'est la nécessité de sortir d'une période troublée et provisoire qui laisse la porte ouverte aux agitations des partis et aux tentatives des factieux.

Le général Prim, dans les rares conversations qu'il a eues à Paris, avouait n'avoir jamais cru qu'il serait si difficile de trouver un roi, et il prétend que le roi don Fernando payera peut-être de la perte de la nationalité portugaise l'injure faite à l'Espagne en refusant la couronne. Prim s'est beaucoup vanté de la prompt répression des bandes carlistes, disant que le gouvernement actuel avait mis sept jours à étouffer le carlisme et qu'il avait fallu sept ans à Isabelle.

— On assure que don Carlos se serait em-

barqué, dans un port du Guipuscoa, sur un navire étranger qui se rend en Angleterre.

On écrit d'Heidelberg (Prusse), le 28 août :

Le congrès des juristes a adopté, dans sa séance plénière d'aujourd'hui, les résolutions de ses sections concernant le mariage civil, l'emprisonnement cellulaire, la réforme des lois pénales militaires, et la nécessité de régler par des lois les prescriptions disciplinaires. Le président, M. Bluntschli, a clos alors la session de cette année.

Les résolutions relatives au mariage civil que le congrès a adoptées, sont les suivantes :

1^o Le mariage civil doit être reconnu comme la forme nécessaire du mariage et comme celle qui convient mieux aux rapports de l'Eglise et de l'Etat en Allemagne ;

2^o En même temps qu'on établira d'une manière générale le mariage civil, il y aura lieu de supprimer aussi l'empêchement au mariage résultant de la différence des religions.

Le congrès s'est prononcé pour la généralisation de l'emprisonnement cellulaire.

Indépendamment du congrès des juristes, il s'est formé à Heidelberg une association ayant pour objet l'abolition de la peine de mort.

La *Correspondance de Berlin* annonce qu'on vient de transformer et de disposer à nouveau le parc d'artillerie de l'armée prussienne. L'un des fourgons de chaque batterie est spécialement destiné à porter la pièce de rechange des canons, et suit la batterie à cinquante ou cent pas de distance durant l'ac-

tion. Les fourgons de transport renferment des vivres pour trois jours.

La même feuille ajoute :

« On s'occupe encore d'augmenter l'effet de l'artillerie par une nouvelle composition fulminante, afin d'obtenir que les calibres moyens aient raison des blindages les plus forts. »

VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Nous résumons aujourd'hui les principales propositions qui, dans les conseils généraux, ont été l'objet de délibérations. Ce travail offre un réel intérêt.

ÉLECTION DES MAIRES.

Alpes-Maritimes, adopté ; Ardèche, rejeté ; Bouches-du-Rhône, rejeté ; Charente-Inférieure, rejeté ; Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, adopté ; Eure, rejeté ; Eure-et-Loir, Gard, rejeté ; Gironde, rejeté ; Hérault, rejeté ; Ille-et-Vilaine, rejeté ; Indre-et-Loire, rejeté ; Loire, rejeté ; Loire-Inférieure, rejeté ; Loiret, rejeté ; Lot, Maine-et-Loire, adopté ; Moselle, rejeté ; Hautes-Pyrénées, rejeté ; Rhône, Sarthe, adopté ; Yonne, rejeté.

ABROGATION DE L'ARTICLE 75.

Ardèche, rejeté ; Côte-d'Or, Eure-et-Loire ; Gard, rejeté ; Hérault, rejeté ; Ille-et-Vilaine, rejeté ; Indre-et-Loire, rejeté ; Loire, rejeté ; Loire-Inférieure, rejeté ; Loiret, rejeté ; Lot, Rhône, rejeté ; Sarthe, adopté ; Yonne, rejeté.

CANDIDATURES OFFICIELLES.

Dans quelques conseils généraux seulement il a été demandé que le suffrage universel cessât d'être sous l'ingérence administrative. Ce sont les suivants : Eure-et-Loir, Sarthe, adopté ; Yonne.

PUBLICITÉ DES SÉANCES DES CONSEILS.

Côtes-du-Nord (adopté) ; Eure, Eure-et-Loir, Gironde (adopté) ; Indre-et-Loire, Loire-Inférieure (rejeté) ; Maine-et-Loire (adopté) ; Sarthe (adopté) ; Somme (adopté) ; Vendée (adopté) ; Yonne.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.

Dans plusieurs départements des conseillers ont demandé que la délimitation des circonscriptions électorales soit modifiée, que l'autonomie de l'arrondissement politique fût respectée, et, qu'en tous cas, ces délimitations soumises au Corps-Législatif soient étudiées par les conseils généraux. Ces vœux ont été émis dans les départements dont voici les noms : Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord (adopté), Eure, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Lot, Maine-et-Loire (adopté), Yonne.

PRÉROGATIVES DES CONSEILS

Un assez grand nombre de membres des Conseils se sont prononcés en faveur du droit, pour leurs assemblées et celles d'arrondissement, de vérifier leurs pouvoirs et d'élire les membres de leurs bureaux. Voici les noms de quelques-uns : Ardèche, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord (adopté), Eure-et-Loir, Gard, Gironde (adopté), Hérault, Indre-et-Loire, Loire, Loire-Inférieure, Loiret (adopté), Lot, Maine-et-Loire, Orne (adopté), Hautes-Pyrénées, Sarthe (adopté), Yonne.

La *France et la Patrie* traitent à deux points de vue différents la question des conseils généraux, et pendant que la première de ces feuilles les blâme de la mollesse avec laquelle ils ont usé de leur droit d'initiative, la seconde les

FLEURLETON.

20

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÈRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Un instant après, un valet de pied refermait la portière, tandis que Raoul remontait à cheval. Gaëtan seul manquait au départ. Il était resté dans la salle, où il abordait Roch Duhoux.

— Tu me plais, toi, coquin, et je consens à te protéger, lui dit-il en ricanant. Puisque tu as une bourse bien garnie, achète-toi au plus vite un costume moins répugnant que celui dont tu es affublé, et je te recevrai, moi, au château d'Apremont.

— Est-ce sérieux ce que vous me dites-là ? demanda Duhoux.

— Parfaitement sérieux, marouffe.

— Alors, monseigneur, je vous remercie. Je ne tarderai pas à mettre à profit vos bonnes dispositions, dont

je suis digne, car je suis un honnête homme, moi, voyez-vous.

Le marquis se mit à lui rire bruyamment au nez.

— Pardieu ! cela se devine, chenapan, répliqua-t-il.

Puis il lui tourna le dos, et se trouva en face de M. Mathieu.

— Au revoir, sorcier, reprit-il. Ah çà ! tu tiens donc bien à me faire entendre tes prédictions ?

— Je tiens surtout à vous rappeler le passé, lui dit M. Mathieu avec une sombre énergie.

Gaëtan haussa les épaules et s'éloigna de lui. Il alla vers Bénédicte qu'il toisa des pieds à la tête d'un regard railleur. Mais le père ne s'en aperçut même pas. Il avait mis toute son âme dans ses yeux, qu'il tenait fixés sur Blanche et la comtesse de Flavigny, dont il entrevoyait, à la portière du carrosse, les visages indécis et vaporeux. Le marquis s'étant remis en selle, la voiture s'ébranla, et la douce vision disparut.

M. Mathieu donna à Bénédicte les deux livres qu'il lui destinait, *les Mondes* et *la Grandeur des Romains* ; puis il lui dit :

— L'orage est dissipé. Je retourne à la Gorge-aux-Loups. Venez-y demain, tout en lisant et en poussant votre troupeau. Nous discuterons un peu, et je vous ouvrirai sans doute, plus que je n'ai fait encore, mon

pauvre vieux cœur, qui est en ce moment bien anxieux, bien agité.

— Demain, dès l'aube, répondit Bénédicte, je cheminerai dans la direction de la Gorge-aux-Loups.

Les Cazeaux voulurent retenir M. Mathieu, ils l'engagèrent à souper. Mais il prétextait qu'il n'avait pas faim et partit. Le père le reconduisit jusque sur le chemin. Lorsqu'il rentra, on se mettait à table. Toute la famille était en joie. On bénissait la marquise d'Apremont. On se répandait en éloges sur le compte des Flavigny. On déclarait surtout que Bénédicte était le bon génie de la ferme, et l'on s'extasiait sur ses mérites et ses vertus.

Sa rentrée fut saluée par de bruyantes acclamations.

— Viens, mon fils ! viens que je t'embrasse ! s'écria la mère Cazeaux. Bienheureux le jour où le bon Dieu t'a remis entre nos mains !

Elle le prit dans ses bras et le couvrit de baisers.

— Mon cher enfant, dit à son tour le père Cazeaux, tu es vraiment notre bénédiction, et tu mérites bien le nom que nous t'avons donné. Si nous avons été d'abord tes bienfaiteurs, nous voici maintenant tes obligés, car nous te devons aujourd'hui notre consolation et notre salut !

— L'orphelin que vous avez élevé et que vous aimez

tant ne sera jamais quitte envers vous ! répondit le père en tendant sa main au fermier, et en rendant à la fermière les caresses qu'elle lui prodiguait.

Muguette et Coquelicot joignirent leur voix à ce doux concert.

— Bénédicte, murmura naïvement la jeune paysanne, encouragée par un regard de son amoureux, je vous aime de tout mon cœur, sachez bien çà ?

— Bénédicte, reprit le jeune gars avec élan, moi, je t'aime jusqu'à me sacrifier pour toi. Ne l'oublie jamais. Le père sourit.

— Vous êtes de bonnes petites âmes, dit-il, et, comme je ne suis pas un ingrat, je vous rends de toute ma force l'affection que vous m'accordez.

Là-dessus, on servit la soupe et on se mit en devoir de la manger. Les appétits des campagnards sont robustes, et les émotions, si violentes qu'elles soient, parviennent rarement à les affaiblir. Tout le monde fit donc grand honneur au repas rustique dont l'aromatique senteur caressait délicieusement l'odorat. Bénédicte lui-même, qui se montra bientôt distrait et pensif, soupa comme il convient à un jeune homme énergique qui a respiré le grand air et couru dans les bois. Mais à peine eut-il fini de manger, qu'il quitta la table et sortit pour aller dans la bergerie donner les derniers soins à son troupeau.

félicite d'avoir fui le terrain brûlant de la politique.

Nous touchons au moment où va disparaître le cumul des traitements et commencer, sur une large échelle, l'application des principes qu'enseigne l'économie politique. Si l'on en croit un journal habituellement bien informé, le *Public*, il est question de mesures législatives très-importantes, en matière de finances, qui seraient soumises à l'approbation de la Chambre, à l'ouverture de la session prochaine.

On pense que le gouvernement présenterait enfin une loi sur les petits traitements; qu'il introduirait dans le budget une disposition entraînant un dégrèvement assez sensible de la propriété foncière, et qu'il résoudre la question de la diminution de moitié du droit d'octroi qui grève l'entrée des boissons à l'octroi de Paris. Puissent ces bonnes nouvelles se confirmer.

L'opinion nationale soutient plus que jamais la nécessité de rétablir sur ses véritables bases le gouvernement parlementaire, et elle invoque, à l'appui de ses théories, la crise pénible que vient de subir la France, lorsqu'elle a cru, d'après de faux bruits, que la santé du chef de l'Etat se trouvait gravement compromise.

Avec des institutions franchement représentatives, s'écrie M. Guérault, de pareilles éventualités perdent leur caractère menaçant, et la transmission de la couronne s'opère sans révolution. Cette thèse a un fond de vérité qui n'échappera pas à l'esprit sagace de nos lecteurs; seulement, notre honorable confrère n'oublie qu'une chose, c'est que nous travaillons précisément à rétablir, à cette heure, la forme de gouvernement qui a ses sympathies comme les nôtres.

On lit dans le *Moniteur*, du 2 septembre :

L'état de santé de l'Empereur est chaque jour en voie plus grande d'amélioration.

Depuis hier, contrairement à ce qu'annoncent plusieurs journaux, M. le docteur Ricord n'assiste plus aux consultations, le mal dont le souverain souffrait ne réclamant plus le concours du célèbre médecin.

Les douleurs rhumatismales dont l'Empereur était atteint diminuent sensiblement.

Son incommode maladie a presque disparu totalement, et ses forces reviennent assez rapidement pour qu'il soit permis de croire que la guérison sera complète avant la fin de la semaine.

L'Empereur s'est promené hier pendant plus d'une heure, après son déjeuner, sous les marronniers de son jardin, où il a causé avec M. le marquis de Trévise et quelques-uns des officiers de service.

Dans la journée, l'Empereur a reçu le

Quand son inspection fut terminée, au lieu de retourner auprès des Cazeaux, il se rendit à l'une des extrémités de la cour, devant une porte à claire-voie qui défendait l'accès d'un verger. Après avoir soulevé un gros loquet de bois, il pénétra dans l'enceinte plantée de poiriers, de merisiers et de néfliers. Il la traversa dans toute sa longueur, et arriva devant un tertre qui s'élevait entouré d'un massif de lilas, de seringats et d'arbrisseaux verts. Un étroit sentier grimpait en serpentant jusqu'au haut du tertre. Il abouissait à une petite plate-forme où régnait un banc de pierre, et d'où la vue, s'échappant à travers l'échancrure du feuillage par-dessus la haie de l'enclos, dominait une magnifique perspective de champs, de prairies, de bois, de vallons et de coteaux. Bénédicte s'arrêta sur la plate-forme et s'assit sur le banc. Peu à peu sa tête se renversa, elle alla s'appuyer contre un réseau de branches, tandis que ses yeux, pénétrés de mélancolie, regardèrent le ciel qui se rassérénait.

C'était à peine, en effet, si quelques nuages gris flottaient encore dans l'air bleuâtre qu'un rayon de lune pâlisait.

Toutes les constellations, depuis celle de l'Ourse jusqu'à celle de l'Éridon, reprenaient de nouveau leur éclat et diamantaient délicatement le clair manteau de la nuit. La Voie Lactée, avec ses milliards d'étoiles, en-

prince Napoléon, et M. Cornuau, préfet de Seine-et-Oise.

Vers six heures, les deux médecins, MM. Nélaton et Fauvel, sont venus faire leur seconde visite et ont dîné à Saint-Cloud.

Aujourd'hui, l'Empereur ayant été plus matinal que de coutume, le conseil des ministres a commencé à neuf heures et demie; Sa Majesté l'a présidé pendant toute sa durée.

Après le départ des ministres, l'Empereur a déjeuné seul, ainsi qu'il le fait depuis trois semaines. Cette règle doit être observée jusqu'au retour de l'Impératrice et du Prince Impérial.

L'Empereur se propose de travailler aujourd'hui en compagnie de M. Conti, son chef de cabinet. Il est probable qu'il ne reprendra le lit que le soir.

On le voit, l'état de santé de l'Empereur est aussi satisfaisant que possible, et le voyage pour le camp de Châlons peut être considéré comme certain.

Cependant le bruit répandu hier que l'Empereur devait venir dans la journée au château des Tuileries était de pure invention.

Sa Majesté n'a pas encore assez de force pour qu'il lui soit permis en ce moment de faire une aussi longue sortie, et nous croyons savoir qu'il ne s'éloignera pas de Saint-Cloud avant le retour de l'Impératrice et du Prince Impérial.

Pour les articles non signés : P. GODST.

Nouvelles Diverses.

La séance de jeudi au Sénat a présenté dès le début une animation extraordinaire.

Un discours de M. Ségur d'Agnesseau a amené un échange de paroles animées entre l'orateur et S. A. I. le prince Napoléon.

M. le président Devienne a ensuite pris la parole.

— Chaque jour voit éclore des projets de journaux. On prétend qu'un groupe de réfugiés rentrés en France créerait une feuille intitulée : *le Revenant*. D'aucuns en attribuent déjà la rédaction à M. Félix Pyat, mais nous croyons savoir que rien encore n'est décidé à ce sujet.

— On sait que le maréchal Prim est depuis quelques jours à Vichy; on annonce dans cette ville la très-prochaine arrivée d'un autre homme d'Etat espagnol, le ministre Silvela.

— L'affaire du bateau à vapeur le *Général-Abbatucci*, dans laquelle le capitaine Nicolai, le second Jacobi, et Alexandrini, maître d'équipage, ont émis appel de la peine prononcée contre eux par le tribunal correctionnel de Marseille, a été appelée jeudi 26 août, à l'audience de la 4^e chambre de la cour d'Aix (Appels correctionnels).

La cour a rendu un arrêt aux termes duquel le capitaine Nicolai a été acquitté, la condam-

tion de sa blanche vapeur l'infini mystérieux. Vénus, l'astre charmant, contemplant la terre et semblait lui dire : « Je suis l'amour qui rayonne et console. Aime, et tu seras heureux ! » La terre entendait sans doute cette voix de l'étoile du soir, car la rafale orageuse se taisait; un souffle léger comme une caresse commençait à lui succéder; l'humide verdure exhalait des parfums aussi frais que les baisers de la jeunesse, et les fleurs entr'ouvraient leur calice pour embaumer la lumière sidérale, au milieu de laquelle les sylphes voluptueux se jouaient en leur souriant.

Certes, Bénédicte était assez impressionnable pour savourer les délices de ce retour au calme enchanté de la nuit. Il était assez instruit pour admirer d'un œil intelligent les immensités et les splendeurs de la création, qui se révélait surtout aux heures ténébreuses où tant de mondes lumineux se laissent entrevoir dans les profondeurs incalculables du firmament. Mais son regard errait vaguement dans l'espace sans rien distinguer, ni une planète ni une constellation. Sa pensée, elle aussi, était distraite et ne s'occupait point des sublinités de l'univers. C'est qu'en ce moment il s'abandonnait tout entier au charme du souvenir. C'est qu'à travers les douces clartés de la terre et du ciel ses yeux et son âme apercevaient Blanche et la comtesse de Flavigny. Car c'était — on le comprend — pour se livrer à ces belles

évocations que le jeune père avait recherché la solitude. C'était pour se recueillir, pour songer aux grâces ineffables, aux exquises bontés des deux grandes dames, que le pauvre paysan avait voulu se cacher dans un repli du feuillage, où il n'avait que les étoiles pour témoins de ses folles rêveries et de ses secrets ravissements.

Ah ! qu'elles lui semblaient admirables d'élégance et d'éclat, de délicatesse et de générosité, les deux patriennes ! Comme elles rayonnaient bien dans le miroir de son imagination ! Il s'exaltait à les entendre ! Il s'éblouissait à les contempler ! Son cœur assistait à une sorte de féerie aérienne où des merveilles se réalisaient par la vertu toute-puissante de deux talismans. Ces deux talismans n'étaient autres qu'un adorable bouquet de violettes d'automne et un délicieux petit portefeuille en maroquin vert. Magie de la vingtième année ! Miracle de l'âme toujours prompt à l'illusion ! Qui ne devine quelles radieuses chimères viennent se jouer dans le rêve du plus humble, quand le rêve possède en lui la distinction des idées et la noblesse des sentiments !

Bientôt, cependant, Bénédicte sortit par un brusque effort du milieu des songes décevants où son esprit s'était aventuré. Revenu aux sensations des choses réelles, il secoua la tête et se moqua de lui-même.

— Un grand concours de tir international doit avoir lieu du 19 au 23 septembre, à Liège, durant les fêtes.

La municipalité de Liège a envoyé aux officiers de la garde nationale de Paris des lettres d'invitations à ce concours, et les capitaines adjudants-majors de la garde nationale, accompagnés des tambours-majors et des tambours-maitres des légions de Paris, ont fait une tournée chez les gardes nationaux pour inscrire les noms de ceux qui veulent bien accepter cette gracieuse invitation.

— On vient d'expérimenter avec succès à Londres une machine d'invention américaine destinée à la taille des pierres; de deux blocs absolument semblables, celui soumis à l'action de l'appareil a été taillé en deux heures; l'ouvrier très-habile qui s'est chargé de l'autre a eu besoin de quinze heures et demie, et encore son travail n'était-il pas aussi parfait que celui de la machine.

Les amis du progrès ne se plaindront pas de l'Amérique.

— Le quartier du Panthéon, à Paris, vient encore d'être frappé par une horrible catastrophe qui rappelle le malheureux événement de la place Sorbonne.

Les boutiques de la maison située à l'angle des rues Soufflot et Saint-Jacques sont occupées, rue Soufflot, 5, par le sieur Fleury, tailleur-confessionneur, et rue Saint-Jacques, 151, par un épiciers marchand de couleurs, du nom de Léon Rodier. Avant-hier, à deux heures quinze minutes, une explosion, très-légère cependant, attira l'attention des habitants du voisinage et aussi celle des passants.

— On même instant un nuage épais de fumée rougeâtre se répandit dans l'atmosphère, des flammes s'échappèrent du haut de la maison que nous venons de signaler, des cris de : *Au feu ! au feu !* furent jetés de toutes parts, et les boutiques d'alentour fermées en moins d'une minute.

Le service de sauvetage organisé, quatre pompes furent mises en mouvement.

A quatre heures et demie on était maître de l'incendie.

Voici ce que l'on a recueilli de la bouche des témoins oculaires sur les causes de l'événement.

Deux employés du sieur Léon Rodier, travaillant dans l'arrière-boutique de la maison n° 151, rue Saint-Jacques, laissèrent tomber à terre une certaine quantité de pétrole en transvasant ce produit d'une tourie dans une autre.

Le liquide minéral s'enflamma aussitôt, on ne sait comment, et se répandit dans une petite cour d'une superficie de quelques mètres seulement, entourée de quatre murs s'élevant à la hauteur de six étages et formant ainsi un tuyau de tirage qui donna au feu une violence excessive.

La boutique du marchand de couleurs et aussi celle du tailleur de la rue Soufflot furent la proie des flammes; les appartements du premier étage furent également brûlés.

Néanmoins, et grâce à cette cour construite en forme de cheminée, le feu ne gagna pas le dehors du bâtiment.

Aussitôt que le foyer de l'incendie le permit (il était trois heures environ), on se transporta dans l'arrière-boutique du sieur Rodier pour débarrasser les décombres et continuer en cet endroit le service du sauvetage.

Dans cet espace restreint, couvert de poutres brûlées, de minéraux liquéfiés, de vitres brisées, sous ce mélange brûlant de matières acides dont les émanations putrides saisissaient à la gorge, on découvrit dans un angle une masse noire, informe, que l'on aurait pu prendre d'abord pour un débris de bois.

C'était un corps humain, que l'absence d'un des trois garçons de la boutique fit reconnaître comme étant celui du nommé Lucien Fleury, âgé de vingt-et-un ans, employé chez le sieur Léon Rodier.

La tête du malheureux n'avait pas la grosseur du poing d'un homme, et son corps, carbonisé, mesurait tout au plus quatre-vingt-dix centimètres de longueur.

Un autre employé du sieur Rodier, blessé grièvement au visage par l'explosion, a reçu les premiers secours à la pharmacie Soufflot.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

(Suite.)

SERVICE VICINAL.

Chemins de grande communication.

Quinze chemins de grande communication sillonnent l'arrondissement de Saumur. Leur développement total est de 196,361^m 50.

Ils sont tous achevés et en bon état, sauf quelques sections, notamment celle des Verchers et Nueil, détériorées exceptionnellement par des transports de chaux.

t-il. Un moucheron qui veut planer avec les cygnes ! Quelle pitié !

Il ne put, toutefois, s'empêcher d'ouvrir le portefeuille que lui avait donné Mme de Flavigny, et dans lequel il lut, sous un reflet de lune, les mots qu'elle avait tracés au crayon. Attendi et grave, il mit un baiser, pour ainsi dire religieux, sur la page où se dessinaient ces mots. Après quoi, il se fit un bonheur de regarder le bouquet que Blanche lui avait si gracieusement offert, puis il le respira avec une sorte d'enivrement; mais il ne l'approcha pas de ses lèvres, comme s'il eût craint de lui enlever son parfum virginal et de commettre une profanation. Il est de chastes réserves qu'ont seules, à quelque zone sociale qu'elles appartiennent, les âmes que la nature a douées de tendresse, de poésie et de probité.

Soudain le père se leva, il passa rapidement la main sur son front.

— Allons ! soupira-t-il, assez de rêverie extravagante ! En vérité, je suis fou !

— Eh ! eh ! pas si fou, vraiment ! dit une voix goguenarde dans l'ombre du massif.

(La suite au prochain numéro.)

Les ressources de toute nature réalisées en 1868 pour leur entretien ont atteint le chiffre de 68,005 fr. 35 c.

Les chemins de grande communication sont généralement bien entretenus. Quelques sections seulement laissent à désirer pour l'entretien, mais la circulation, sans être rapide, n'en est pas moins assurée. — Tous nos soins tendent à améliorer encore ce service important.

Chemins d'intérêt commun.

Ils sont au nombre de 33. Leur parcours sur l'arrondissement de Saumur est de 332,643^m dont

14,929 à l'état de sol naturel,
4,855 » de simple terrassement,
67,264 » viable ou de 1^{er} empiérement,
245,615 » d'entretien.

Les ressources de toute nature se sont élevées à la somme de 157,835 fr. 02.

Chemins vicinaux ordinaires.

Le nombre des chemins vicinaux ordinaires dans l'arrondissement, est de 250.

Leur développement comprend 567,852 mètres.

Les ressources de toute nature réalisées au profit de ces chemins ont été en 1868 de 191,588 fr. 21.

Pour compléter l'œuvre de la vicinalité, l'organisation d'un service de cantonniers est indispensable.

Il appartient à l'administration supérieure de prendre l'initiative de cette mesure sans laquelle tout le bénéfice de l'organisation serait à peu près perdu.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'arrondissement compte 56 communes possédant des écoles spéciales de garçons, et 25 pourvues d'écoles mixtes.

Sur ce dernier nombre, 10 sont dirigées par des institutrices congréganistes, 9 par des institutrices laïques, 6 par des instituteurs.

La commune de Bagneux est toujours sans école de garçons; toutefois il est permis d'espérer que cette situation va changer.

Il en est de même de Cléré, Grezillé et Distré, qui ne tarderont pas à se conformer aux prescriptions de la loi du 10 avril.

Deux écoles spéciales de garçons ont été ouvertes l'une à St-Florent dans un local provisoire, l'autre à St-Georges-le-Tourel dans une maison en voie d'être acquise par la commune.

Une école de hameau a été créée également au village de Champigny, commune de Souzay.

La situation de Louresse est toujours la même. La difficulté de trouver une maison, jointe au peu d'empressement de l'autorité locale, retarde l'exécution de la loi. Cependant cette commune compte 837 habitants et possède des ressources suffisantes pour construire.

Même force d'inertie de la part du conseil municipal de Méron.

5027 garçons ont fréquenté les écoles en 1868.
4956 » les ont fréquentées en 1867.

71 garçons en plus pour 1868.

La progression a été également croissante depuis 1864. Elle se traduit par une augmentation de 244 élèves pendant ces 4 années.

Ecoles de filles.

Le nombre des écoles spéciales aux filles est de 71. Sur ce nombre 18 sont dirigées par des institutrices laïques et 53 par des congréganistes.

24 communes, dont 9 ayant plus de 500 habitants, sont dépourvues d'écoles spéciales de filles, mais elles ont toutes des écoles mixtes.

Deux écoles laïques spéciales ont été créées, l'une à Douces, l'autre à Soulangier.

La fréquentation des écoles de filles est encore plus en progrès que celle des écoles de garçons; ainsi :

en 1868 — 5237 filles ont fréquenté les classes en 1867 — 5076 seulement.

différence 161 en faveur de 1868.

De 1864 en 1868 l'accroissement a été de 564 filles.

Ecoles gratuites.

Trois communes ont des écoles entièrement gratuites

Saumur, St-Clément, St-Martin-de-la-Place.

Des écoles gratuites de filles sont en outre établies à Doué, à Montreuil, à Coron, aux Cerqueux, à Brézé; cette dernière école est libre.

1702 enfants des deux sexes ont reçu l'instruction gratuite, 26 de plus qu'en 1867.

En 1867, 230 enfants des deux sexes, âgés de plus de 13 ans ont été signalés comme n'ayant reçu aucune instruction. En 1868 on n'en comptait que 146. Ce résultat est dû à l'ouverture de nouvelles écoles, à l'extension de la gratuité, et aux cours d'adultes.

Pensionnats primaires.

Il existe dans l'arrondissement :

1^o 6 pensionnats de garçons, tous laïques.
2^o 20 de filles, savoir 4 dirigés par des laïques et 16 par des congréganistes.

On compte 121 internes dans les pensionnats de garçons, et 289 dans ceux de filles.

Classes d'adulte.

49 classes d'adultes hommes, ont réuni 1271 élèves en 1868.

L'hiver précédent on comptait 53 classes d'adultes, et 1455 élèves; 184 de moins en 1868.

4 classes d'adultes, femmes, ont réuni 108 élèves.

Salles d'asile.

Le nombre des salles d'asile publiques est le même qu'en 1867. On en compte 12.

Celui des salles d'asile libres est de 4.

Ces 16 établissements ont été fréquentés par 1180 enfants, soit 22 de moins qu'en 1867.

De semblables établissements manquent à Allonnes et à Varennes, dont la population est supérieure à 2,000 habitants.

Les efforts de l'administration tendent à faire disparaître cette lacune.

En résumé :

229 établissements d'instruction primaire ont été ouverts dans l'arrondissement pendant l'année 1868.

Ils ont été fréquentés par 12,715 élèves, soit 26 de plus qu'en 1867.

(La suite à un prochain numéro.)

Il y a deux jours, trois jeunes enfants étaient à la pêche près des portes de l'écluse de Saint-Florent, lorsque tout-à-coup l'un d'eux, qui marchait trop près du bord, glissa et disparut sous l'eau. Le plus jeune de ses camarades lui tendit sa ligne et le soutint ainsi un instant à la surface de l'eau; en même temps, le sieur Brunet, condonnier à Saumur, accourut à leurs cris et retira le petit submergé, qui, cette fois, en a été quitte pour la peur.

Nous sommes dans la période des petits incendies. Samedi dernier, au milieu du jour, le feu prenait à Cizay, sous le hangar, et dans une meule de foin du sieur François Auger, cultivateur.

Grâce à la promptitude des secours apportés par tous les voisins, une partie de la meule de foin a été arrachée aux flammes et les logements ont été préservés de tout dommage.

Les pertes s'élèvent à 300 fr. environ.

A Saumur, le feu s'est déclaré au premier étage d'une maison, rue du Plessis-Mornay, occupée par le sieur Proust, marchand de vins.

De la guinche sèche, divers objets mobiliers, ont été détruits; mais le feu n'a pas eu le temps d'attaquer le plancher, toutes les matières enflammées ont été jetées par la fenêtre par les voisins accourus aux premiers cris d'alarme. Il n'a même pas été nécessaire de battre au feu.

Le dommage est de 140 fr. La cause de ce sinistre est inconnue.

Les actions de la compagnie des chemins de fer des Charentes ont éprouvé dernièrement un mouvement de hausse, elles ont touché le prix de 485 francs.

On assure que cette compagnie a demandé au gouvernement, avec grande probabilité de l'obtenir, un prolongement de son réseau, qui aurait un grand intérêt pour les provinces de l'Ouest.

Une ligne partant du Mans passerait par la Flèche et Saumur; elle gagnerait Niort et traverserait Saint-Jean-d'Angely et Saintes pour aboutir à Coutras; elle se trouverait ainsi en relation immédiate avec Bordeaux et avec le réseau de la Compagnie du Midi.

C'est vendredi 3 septembre qu'ont commencé à se dérouler devant la cour d'assises de la Sarthe les phases du lugubre drame des empoisonneuses du Bouloire, drame plus émouvant encore que ceux de Montpellier et de Montauban.

Il s'agit d'une association dans le crime formée entre les femmes Miard et Dupin, la maîtresse et la servante.

Les inculpés ont à répondre de quatre empoisonnements: ceux du mari et de la mère de la première, de l'enfant et du beau-père de la seconde.

De plus, ces femmes sont soupçonnées de nombreuses disparitions de malheureux petits enfants de Paris.

En présence des charges accablantes qui pèsent sur elle, la femme Miard est entrée dans la voie des aveux; mais la fille Dupin s'enveloppe dans d'énergiques dénégations.

C'est un caractère solidement trempé que celui de cette fille, chez laquelle la dépravation la plus profonde sait se revêtir de l'astuce la plus habile. Elle joue la naïveté d'une façon merveilleuse. Chez elle tout est pesé et minutieusement calculé. Elle est sans cesse en garde. Son caractère naturellement violent sait s'adoucir et se présenter sous les formes les plus meillenses. Elle a su, à elle seule, se créer un système de défense quasi-inattaquable, et ne s'en est pas départi un seul instant. Sa mémoire est extraordinaire. Ses premières réponses, après huit mois, sont littéralement reproduites dans ses derniers interrogatoires. Il est rare de rencontrer tant de perversité unie à autant de force de raisonnement.

M^{re} Lachaud doit plaider pour la femme Miard, et M^{re} Hémon, du Mans, sera le défenseur de la fille Dupin.

GRANDES FÊTES DE SAINT-FLORENT

Le dimanche 5 septembre.

A une heure de l'après-midi, salve d'artillerie annonçant l'ouverture de la fête.

A 2 heures, mât de cocagne.

A 3 heures, courses en sacs.

Les amateurs qui désireront concourir au mât de cocagne et aux courses en sacs devront se faire inscrire à la Mairie de Saint-Florent, avant samedi soir 4 septembre.

A 5 heures, ascension d'un ballon.

A 8 heures, brillantes illuminations, lanternes vénitiennes de toutes couleurs.

A 9 heures, grand feu d'artifice et flammes de Bengale.

A 10 heures, feux de Bengale de toutes couleurs et salve d'artillerie annonçant la clôture de la fête.

L'assemblée aura lieu sur la nouvelle route de Saint-Florent, où les marchands étalagistes pourront se ranger sur le trottoir du côté de la rivière.

En cas de mauvais temps, l'assemblée sera remise au dimanche suivant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Un télégramme de Chambéry nous apprend que l'Impératrice a quitté cette ville hier ma-

tin, à huit heures, pour se rendre directement à Saint-Cloud, où le train impérial était attendu vers neuf heures du soir.

On lit dans la France :

Nous reproduisons, sous toutes réserves, les lignes suivantes que publie la *Presse* dans son numéro d'hier soir :

Le prince Napoléon s'est rendu à Saint-Cloud; il est resté, dit-on, en conférence avec l'Empereur pendant une demi-heure. Le résumé de son discours, à la séance, avait été envoyé à Saint-Cloud à sept heures. On dit, au Sénat, que le prince déclare aux intimes de son entourage que les idées qu'il a exprimées ont l'assentiment de l'Empereur.

Le maréchal Mac-Mahon est à Paris depuis avant-hier.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'ILLUSTRATION du 4 septembre (n^o 1384) publie en tête de son numéro une intéressante notice et un portrait de Son Exc. le général Le-bœuf, le nouveau ministre de la guerre; puis vient la relation, accompagnée de trois belles gravures, du voyage de S. M. l'Impératrice et du Prince impérial; cette relation comprend seulement l'itinéraire de Lyon à Toulon; la suite du voyage paraîtra, accompagnée des gravures correspondantes, dans les livraisons prochaines du journal. — La pose du câble transatlantique français fournit, dans ce numéro, le sujet d'un intéressant article, accompagné de dessins, et d'une carte de l'itinéraire du câble dressée par M. L. Brummel, correspondant spécial de l'Illustration. — Les Concours et les Envois des élèves de l'Ecole de peinture française à Rome, pour leur part, occupent une page de gravures, et sont accompagnés d'un article dont la critique bienveillante n'exclut en rien, sous une forme très-littéraire, ni l'impartialité, ni la justesse. — Enfin les exercices des navires à éperon de la flotte russe, texte et gravure, terminent ce numéro, qu'on peut compter parmi les meilleurs de cette collection hors ligne.

ETAT-CIVIL du 1^{er} août au 1^{er} septembre 1869.

NAISSANCES.

Sexe masculin 10.

— féminin 7. — Total 17.

MARIAGES.

3, Auguste Hervé, domestique, et Marie-Emélie Guillot, domestique, tous deux de Saumur.

16, Thomas-Jean Pionneau, charron, et Catherine Puissant, couturière, veuve Antoine Falquet, tous deux de Saumur.

16, Clément-Paul Sauton, menuisier, et Louise Boislard, couturière, tous deux de Saumur.

24, Pierre Frevier, cordonnier et Marie Pradet, couturière, tous deux de Saumur.

26, Stéphane-Léon-Jules Pelletier, typographe, et Ernesta-Argia-Thréza Martelli, sans profession, le premier de Villebernier et la seconde de Saumur.

30, Henri-Louis Pérare, tapissier, et Marguerite Briffault, sans profession, tous deux de Saumur.

31, Alfred-Eugène-Napoléon Ronceray, employé de commerce, et Marie-Aline Mignau, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

3, Louise Billé, sans profession, 13 ans, rue de Fenet; — 6, Henri Bellion, 15 jours, rue Brault; — 8, Marie Boutin, revendeuse, 57 ans, veuve François-Marie Pondard, rue Royale; — 9, Urbain Leroux, notaire honoraire, 67 ans, rue Beaurepaire; — 10, Alphonsine-Amédée-Louise Aubry, rentière, veuve de Louis-Gabriel Rabouan, 67 ans, place du quai Saint-Nicolas; — Toussain Joulain, tonnelier, 44 ans, rue de la Visitation; — 13, Auguste-Pierre Girard, 6 mois, rue Royale; — Michelle Artif, marchande, 74 ans, veuve Julien Vjandier, rue

de Fenet; — 16, Auguste Taillebourg, teinturier, 30 ans, rue de la Petite-Bilange; — Pierre Barrier, journalier, 31 ans, à l'Hospice; — Alphonse-Félix Binsse, 15 jours, montée du Fort; — 17, Louis-Henri Bonnain, 3 mois, rue du port Saint-Nicolas; — Alphonse-Léon Pinet, menuisier, 43 ans, rue Saint-Nicolas; — 18, Esther-Louise Breton, journalière, 70 ans, épouse François Boismard, à l'Hospice; — 19,

Rose-Yvonne Barrabant, 2 ans, rue de la Fidélité; — 20, Renée Girard, journalière, 77 ans, v. Minier, à l'Hospice; — Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, 69 ans, Grand'Rue; — 21, Léon Haumasson, 15 jours, rue de Fenet; — 21, Marie-Louise-Gabrielle Poulain, sans profession, 51 ans, épouse de François Bernard, rue de la Visitation; — 24, André, propriétaire, 65 ans, rue d'Orléans; — 25, Jean Ragueneau, pêcheur,

59 ans, rue de la Visitation; — 26, Mathurin Fresneau, cultivateur, 35 ans, à l'Hôpital; — 27, Marie-Louise Mongars, sans profession, 51 ans, veuve Henri Fourrier, rue Saint-Nicolas; — Dominique-Joseph Lechevalier, officier d'administration de l'intendance, 56 ans, Grand'Rue; — Marguerite Coutanceau, journalière, 72 ans, veuve Louis Bougreau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 28, Madeleine Mugd,

sans profession, 38 ans, à l'Hospice; — Charles-Marie-Paul Anselme, lieutenant 3^e cuirassiers, 32 ans, à l'Hôpital militaire; — 29, Mélanie Caton, sans profession, 21 ans, rue Duncan; — Laurent-Jean Abellard, sacristain, 63 ans, place de Nantilly; — 31, Vincent Delalande, jardinier, 62 ans, rue des Payens.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-neuf, enregistré, contradictoirement entre M. Julien-François Hourdel père, propriétaire, demeurant à Saumur, ayant M^e Beaurepaire pour avoué constitué;

Et M. Léon-Paul-Eugène Hourdel fils, ancien sous-officier aux tirailleurs sénégalais, aujourd'hui sans profession, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, ayant M^e Labiche pour avoué;

Il résulte que M. Guillaume-Théobald Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, a été nommé conseil judiciaire dudit sieur Hourdel fils.

Saumur, le quatre septembre mil huit cent soixante-neuf.

Pour extrait : BEAUREPAIRE. (360)

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué.

EXTRAIT prescrit par l'article 770 du Code Napoléon.

Le tribunal civil de première instance de Saumur, par jugement, en date du 1^{er} mai 1869, enregistré, rendu sur la requête du sieur MARTIAL PETIGNAN, cordonnier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 37, a donné acte audit sieur Petignan de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame ANAIS-ADÉLAÏDE, son épouse, décédée à Saumur, le 25 mars 1869, intestat et sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait-certifié conforme, par l'avoué soussigné, à Saumur, le 31 mai 1869.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 1^{er} juin 1869, f^o c^o. Reçu 1 fr. et 15 centimes de décime et demi. (222) Signé : PARISOT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet.

La superficie est d'au moins 20 ares.

Les terrains seraient facilement divisés par lots.

S'adresser à MM. HUBLOT ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A Saint-Cyr,

UNE VASTE MAISON, avec cour, jardin et clos de vigne, le tout d'un seul tenant, contenant 1 hectare 12 ares.

S'adresser à M. Louis Boutet, expert à Saint-Cyr-en-Bourg. (327)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT

En un seul tenant,

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale, appartenant à M. Sergé, propriétaire à Saumur, d'une contenance de 2 hectares 58 ares 50 centiares, consistant en maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves en roc, écurie, deux pressoirs et servitudes; jardin et clos de vignes blanche et rouge, entourés de murs et plantés d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à M. SERGÉ et à M^e CLOUARD. (349)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouillard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Maligne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A CÉDER

Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqûres sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ FAISANT FONCTIONS DE MAIRE,

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER

DE SUITE,

pour cause de santé.

Une étude de notaire de 2^{me} classe, à deux heures de Nantes, d'un produit moyen de 20,000 fr. par an.

S'adresser à M. AUBRY, 14, rue Royale, Nantes. (352)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

On demande un jeune homme au courant des affaires, pour la vente de la mercerie et bonneterie en gros.

S'adresser chez M^e LEMESLE ET BRETONNEAU, à Tours. (361)

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

Le Journal financier

L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS



Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :

Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 65	»	»	71 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	104 60	»	»	104 60	»	»
Obligations du Trésor.	490	»	»	490	»	»
Banque de France.	2855	»	»	2860	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1715	»	»	1710	»	»
Crédit Agricole.	632 50	»	»	632 50	»	»
Crédit Industriel.	650	»	»	657 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	210	»	»	215	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	685	»	»	690	»	»
Orléans (estampillé).	958 75	»	»	965	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1097 50	»	»	1092 50	»	»
Est.	597 50	»	»	596 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	980	»	»	980	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	611 25	»	»	611 25	»	»
Ouest.	607 50	»	»	611 25	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1605	»	»	1610	»	»
Canal de Suez.	510	»	»	505	»	»
Transatlantiques.	270	»	»	275	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	54 85	»	»	54 50	»	»
Autrichiens.	807 50	»	»	795	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	535	»	»	527 50	»	»
Victor-Emmanuel.	54	»	»	52	»	»
Romains.	52 50	»	»	52 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	268 75	»	»	277 50	»	»
Saragosse.	64	»	»	64	»	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	91	»	»	85	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340	»	»	341 50	»	»
Orléans.	333	»	»	331 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	329	»	»	331	»	»
Ouest.	331 75	»	»	332	»	»
Midi.	329 75	»	»	329	»	»
Est.	333	»	»	333 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.